

académie
Dijon



Lycées
Curie & Janot
Sens
éducation
nationale



Dossier suivi par :
Yannick DUPIN
03.86.95.72.15

Téléphone
03.86.95.72.00

Fax
03.86.95.12.77

Mél.
0891200w@ac-dijon.fr

1, place Lech Walesa
B.P. 803
89094 SENS CEDEX

Sens, le 17 mai 2018

Le proviseur,

Aux élèves de terminale et à leurs parents

Objet : résultats de l'affectation dans l'application « Parcoursup »

Madame, Monsieur,

Ce mardi 22 mai, les premiers résultats de l'affectation dans l'enseignement supérieur seront portés à la connaissance des jeunes à travers l'application parcoursup. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le processus d'entrée dans l'enseignement supérieur qui ne sera pas la dernière !

Tout d'abord, il faudra se positionner par rapport à la situation du 22 mai.

- Si un lycéen reçoit plusieurs réponses positives, il devra se positionner dans les 7 jours qui suivent en retenant une de ces propositions.

- Si un lycéen reçoit des réponses positives et que certaines de ses demandes sont en liste d'attente, il devra indiquer quelle réponse positive il retient. Il devra également indiquer s'il souhaite maintenir ses demandes en liste d'attente sachant qu'elles peuvent évoluer positivement les semaines suivantes. Une consultation régulière du site parcoursup est nécessaire pour bien suivre l'évolution des propositions.

- Si un lycéen n'a que des réponses en attente, il devra consulter régulièrement le site parcoursup pour suivre l'actualisation des listes d'attente et répondre au fur et à mesure de l'évolution des réponses. Un élève sans affectation au 22 mai peut se voir proposer différentes admissions les semaines suivantes. Il faudra alors se positionner.

- Les élèves auront la possibilité d'effectuer de nouveaux vœux à compter du 26 juin. Ils seront étudiés dès les jours suivants.

Je vous reprecise ci-dessous le lien sur lequel vous pouvez vous connecter à parcoursup et en particulier la procédure pour le suivi de ces vœux et admissions.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=comment>

Attention, cette procédure peut s'étaler suivant les cas jusqu'en septembre. Il est donc nécessaire de se tenir régulièrement informé.

Je me permets aussi de rappeler aux élèves que la plupart des inscriptions dans l'enseignement supérieur sont assujetties à l'obtention du baccalauréat et qu'à ce titre le suivi des cours jusqu'à l'examen est le premier gage de réussite.

Enfin, cette affectation ne dispense pas des formalités d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur les semaines qui suivent l'obtention du baccalauréat.

J'invite les élèves qui se poseraient des questions à échanger avec leurs professeurs principaux durant la semaine à venir. Pour mémoire, les élèves disposent de 7 jours pour donner leurs premières réponses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

